

SUJET

ANALYSE ECONOMIQUE

Les candidates et les candidats peuvent avoir à leur disposition sur la table de concours le matériel d'écriture, une règle, un correcteur, des surligneurs et le matériel spécifique ci-après.

Les matériels autorisés sont les suivants :

- *les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;*
- *les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen ».*

Le candidat traitera obligatoirement les deux sujets suivants.

Sujet n°1

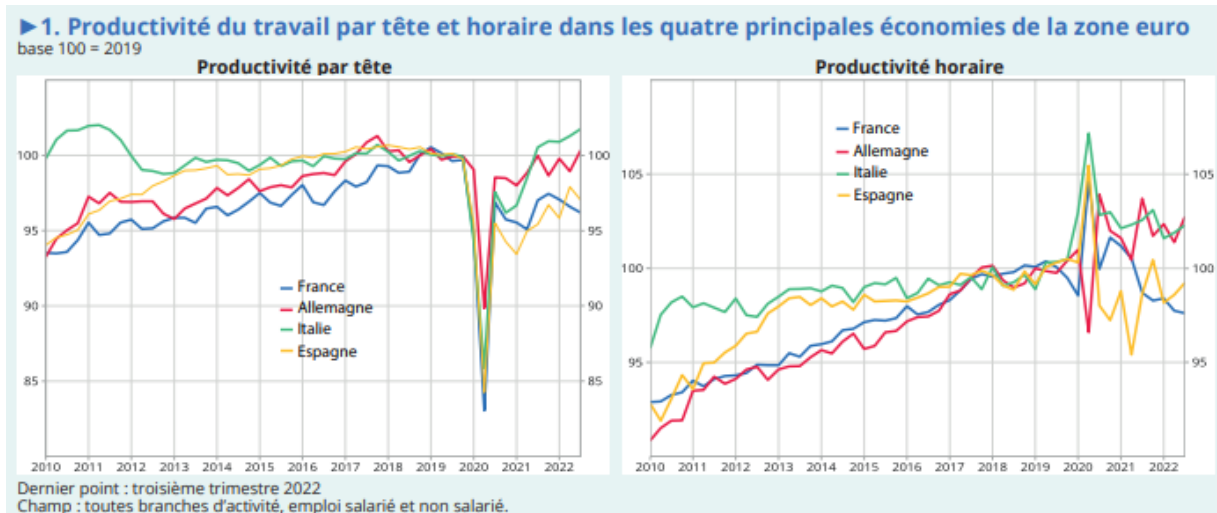
Le protectionnisme peut-il revenir ?

Sujet n°2

A partir des annexes (page 4) et de vos connaissances personnelles, vous répondrez aux quatre questions suivantes (1 page par question au maximum).

- 1. Définissez la théorie du capital humain de Gary Stanley Becker (1964)**
- 2. A partir de l'annexe 1, analyse la productivité du travail par tête et horaire dans les quatre principales économies de la zone euro. Calculez, en pourcentage, la variation de la productivité du travail par tête et horaire en France entre 2019 et 2022.**
- 3. Quels sont les facteurs qui peuvent expliquer les variations de la productivité ? Quels sont les leviers économiques et sociaux pour améliorer la productivité du travail ?**
- 4. A partir de l'annexe n°2, expliquez brièvement l'influence de l'alternance sur la productivité par tête en France. L'alternance est-elle bénéfique pour le marché de l'emploi ?**

ANNEXE 1



ANNEXE 2

La montée en puissance de l'alternance en France explique comptablement une part non négligeable de la perte récente de productivité par tête

Les contrats d'alternance, et notamment d'apprentissage, ont fortement contribué à la dynamique de l'emploi salarié entre l'avant-crise (fin 2019) et le troisième trimestre 2022. Ainsi, environ un emploi salarié créé sur trois au cours de cette période est un contrat d'alternance. Cette dynamique de l'alternance a affecté à la baisse le niveau moyen de la productivité par tête (valeur ajoutée rapportée au nombre d'emplois). En effet, les personnes en contrat d'alternance sont une partie du temps en études, même si leur temps juridique de travail est bien celui des salariés à temps complet. Ils sont ainsi comptabilisés comme des salariés à temps complet dans les comptes nationaux. De façon mécanique, on peut donc considérer qu'ils contribuent proportionnellement moins à la production de leur entreprise que les autres salariés. Par ailleurs, les jeunes alternants, dont l'ancienneté est par définition très faible dans leur entreprise, sont probablement, à qualifications initiales égales, moins productifs que les autres salariés.

La quantification de la contribution des alternants à la perte de productivité par tête depuis fin 2019 nécessiterait d'estimer la valeur ajoutée créée par les seuls alternants (ou symétriquement la valeur ajoutée créée par les non alternants). Compte tenu de la difficulté d'une telle estimation, une hypothèse polaire consiste à considérer que les alternants ont une productivité, et donc une valeur ajoutée, nulle. Cette hypothèse, qui a le mérite de la simplicité, minore bien sûr la productivité des alternants et conduit donc à majorer la contribution des alternants à la perte de productivité depuis fin 2019.

Sous cette hypothèse, au troisième trimestre 2022, la productivité par tête hors alternants serait, sur le champ marchand non agricole, inférieure de 1,7 point à son niveau de fin 2019, soit un recul de productivité deux fois moins élevé que pour la productivité y compris alternants (3,3 points). Autrement dit, le dynamisme de l'alternance aurait ôté au plus 1,6 point de croissance de la productivité dans le secteur marchand non agricole, entre la fin 2019 et le troisième trimestre 2022.

Source : Insee, Note de conjoncture décembre 2022, INE, paru le 15/12/2022